

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Cette subvention est accordée aux seuls enfants scolarisés de moins de 23 ans (nés à partir du 01/01/2004) d'agents inscrits au CSE. Les subventions ne sont plus disponibles pour les agents et conjoints.

Pour en bénéficier, il suffit de nous adresser :

Ce bulletin d'inscription dûment complété (Un par enfant et par activité).

Le remboursement (35 % du montant de votre adhésion annuelle avec un maximum de 45 €) est accordé par enfant et pour une seule activité.

Ce paiement interviendra au cours du premier semestre 2026 pour les inscriptions parvenues avant le 31/12/2025, au cours du second semestre 2026 pour celles arrivant après.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Partie à remplir par l'agent

Agent n° Date d'Entrée à la Caisse :

Nom Prénom

Adresse

Code postal Localité

Tél. Domicile : Portable : E-mail

Lieu de travail Tél Lieu de travail..... Poste.....

Personne concernée :
(1 bulletin par personne et par activité)

Nom Prénom

Date de naissance

Partie à remplir par le Club ou l'Association fréquentée

Nom du Club (ou association)

Je soussigné certifie que
pratiqué pour la saison 2025/2026

Montant de la cotisation annuelle versée :

Cachet Date Signature

A RETOURNER AU PLUS TARD LE 30/06/2026